

La transformation des foyers Sonacotra

Boualem SAIDI *

La SONACOTRA fut tout un symbole : le symbole d'une société industrielle, dynamique, dans le besoin constant d'une main d'oeuvre immigrée mais dont la présence ne pouvait être que temporaire. Aujourd'hui, elle est plutôt un indice. L'indice d'une époque plus inquiétante : ses anciens occupants ne sont pas répartis mais ont plutôt vieilli, et se sont chronicisés nécessitant une adaptation de cet habitat. Quant aux nouveaux occupants, public jeune et précarisé, ils nécessitent la mise en place d'un accompagnement vers l'insertion. La transformation des foyers SONACOTRA doit répondre à cette nouvelle réalité.

Nous avons été créés pour détruire les bidonvilles et construire l'habitat des hommes”.

Cette phrase, prononcée en 1957 par Jean Vaujour alors Directeur Général de la SONACOTRA (1), a été symboliquement inscrite sur la première carte de vœux de la SONACOTRA en 1958. La SONACOTRA, société d'économie mixte, gère actuellement 70 000 chambres réparties sur tout le territoire national avec près de 1.550 employés. Elle s'inscrit de façon incontournable, avec 360 résidences, dans la chaîne du logement social et plus particulièrement pour les personnes les plus démunies.

Créés à l'origine pour une population de travailleurs immigrés, perçue comme temporaire, dans le contexte socio-économique des “Trente Glorieuses”, les foyers ont été conçus sur le modèle du logement de cinq pièces de sorte que ces mêmes logements puissent être attribués aux familles françaises après le “retour” des immigrés au pays.

Aujourd'hui, les foyers SONACOTRA traversent une mutation de fait pour s'adapter à la demande d'une nouvelle population. La population traditionnelle de ces foyers, travailleurs étrangers et célibataires, vieillit et tend vers l'âge de la retraite, alors qu'une nouvelle génération de résidents, Français, jeunes, inactifs et en voie de désocialisation prend progressivement le relais de la première.

L'inadaptation croissante des foyers

Dans une telle perspective, l'habitat de type foyer qui est proposé, ne correspond plus aux besoins actuels. Le vieillissement des travailleurs migrants, qui n'a pas été anticipé, nécessite une adaptation de l'habitat prenant en compte le phénomène du va et vient, entre la France et le pays d'origine, et leur perte progressive d'autonomie liée le plus souvent à un vieillissement prématuré dû aux conditions de travail particulièrement pénibles.

La nouvelle génération, le plus souvent en rupture de modèle de référence est demandeuse d'un cadre de vie plus “soft” et moins sommaire en matière de logement et également des besoins en accompagnement social leur permettant entre autres l'accès à un logement social classique. Le logement est perçu comme étant la condition sine qua non d'une véritable réinsertion sociale.

De fait, la SONACOTRA est amenée à investir d'importants moyens pour adapter son patrimoine à une demande qui s'est profondément modifiée. Les travaux de décloisonnement des foyers comme la suppression des chambres à deux lits ou l'installation d'éléments de confort comme lavabos et douches vont dans ce sens.

La réflexion sur le devenir des foyers s'appuie sur des enquêtes de types quantitatifs et qualitatifs (2), “le mode de vie des résidents de la SONACOTRA” a fait l'objet d'une étude au niveau national en 1993, permettant de rendre compte d'un certain nombre de situations individuelles et collectives. La problématique du vieillisse-

* ODTI, correspondant social des foyers Sonacotra Grenoble

ment des résidents fait actuellement l'objet d'une étude à l'échelle de la région Rhône-Alpes. Deux foyers, représentatifs de ce phénomène, sont situés dans l'agglomération grenobloise.

Des foyers de travailleurs migrants à la résidence sociale

Créée par les pouvoirs publics il y a quarante ans, la mission de la SONACOTRA a considérablement évolué. Chargée à l'origine de l'hébergement des travailleurs immigrés maghrébins, les collectivités locales, par l'intermédiaire des services sociaux, la sollicitent aujourd'hui pour loger leurs habitants en situation difficile et ce, de façon croissante (3). La paupérisation et la fragilisation de toute une couche de la population font que les structures spécifiques, types Centres d'Hébergement et de Réadaptation Sociale (CHRS), ne sont plus suffisantes pour les accueillir.

La SONACOTRA se trouve de fait dans une situation nouvelle. Le foyer apparaît alors comme la réponse la plus adéquate et surtout à moindre coût pour obtenir un logement pour les personnes les plus fragilisées. Le changement du public qui s'accélère ces dernières années s'effectue dans un environnement qui se dégrade. Autrefois lieux de repos mérité après une dure journée de labeur, les foyers de travailleurs migrants étaient auréolés de considérations respectueuses. A présent, la désespérance sociale de la nouvelle clientèle, l'inactivité, l'oisiveté et la violence sous différentes formes pénètrent au sein des foyers. Ce qui pose chaque jour davantage des difficultés de cohabitation entre les différents publics.

On peut penser que c'est une des raisons pour laquelle le Conseil National de l'Habitat (4) définissait, en 1986, le foyer comme : "un ensemble de logements proches les uns des autres constituant une entité de gestion et disposant de locaux

pour services collectifs..., dans lesquels s'exercent de actions éducatives, sanitaires, sociales nécessaires aux résidents...".

De façon générale, les résidents n'ont pas eu réellement le choix de leur hébergement. Ils le montrent en manifestant une certaine réticence à s'adapter à la vie collective en foyer et ce d'autant plus qu'ils vivent une situation de rupture. Ils sont nombreux à penser que la vie en foyer est dévalorisante, pour d'autres elle est sans issue. Cette difficulté s'accroît par les problèmes posés par le mouvement quasi permanent de la population résidente, le taux de rotation annuelle pouvant atteindre plus de 60% dans certains foyers. Cette réalité rend particulièrement difficile les tentati-



ves d'actions d'intégration du foyer et de sa population dans la vie du quartier où il se trouve.

Paradoxalement, si au sein du foyer la vie collective ne se fait pas sans difficultés, il est souvent vécu par cette nouvelle population comme un lieu sécurisant, où se partage une même condition ; qu'elle soit d'ordre communautaire et culturelle,

socio-économique ou affective. L'affaiblissement des solidarités familiales renforce le sentiments d'appartenance à un groupe de résidents ayant vécu une situation similaire. C'est aussi le lieu où les trajectoires, autrefois migratoires, convergent. Celles-ci sont aujourd'hui plus individuelles et fortement agrégées à un contexte d'instabilité professionnelle et/ou familiale.

L'accompagnement vers un logement classique

La nouvelle population est principalement française et plus jeune, elle représente 24% des résidents des foyers SONACOTRA dont 58% ont moins de 35 ans. La majeure partie d'entre eux considère leur séjour dans ce type de logement comme transitoire, le temps nécessaire afin de reprendre un nouvel élan. Or, la durée de séjour tend à se prolonger avec la faiblesse des ressources et la rareté de l'emploi. Il se dégage donc la nécessité d'intégrer ce type d'hébergement dans la chaîne globale du logement, comme une réponse particulière à un besoin de logement rencontré par des populations de plus en plus précarisées.

La structure Résidence Sociale semble être la réponse la mieux adaptée actuellement. Elle a pour mission d'accueillir toutes les catégories de population, sous conditions de ressources. Au sein de celle-ci, doivent cohabiter différentes populations en difficulté. La résidence sociale n'est pour eux qu'un logement temporaire. Durant leur séjour qui est limité, les résidents devraient pouvoir disposer d'un accompagnement individuel et d'une aide favorisant leur insertion sociale ayant comme vecteur le logement. Ils devraient être suivis par une équipe en concertation avec différents partenaires pour accéder à une formation ou un travail, retrouver un logement banalisé et si possible l'estime de soi perdue dans la tourmente d'une tranche de vie. Il s'agit donc finalement d'ouvrir les foyers exis-

tant à une forme de mixité et de présenter une étape préliminaire vers le désenclavement tout en faisant la promotion de ce type d'habitat. La rareté des logements, leurs prix surélevés sur fond de chômage conduit bientôt les résidents à se considérer malgré eux comme des privilégiés. Les ambitions des résidences sociales dans l'état actuel des choses se présentent pour l'essentiel ainsi et on ne peut prévoir actuellement ce qu'il en sera réellement à moyen terme. C'est le pari de tout un dispositif complexe lié à la chaîne globale du logement qui est en jeu.

La réhabilitation des foyers : un pas vers la résidence sociale

La réhabilitation du parc de la SONACOTRA, composé de 9 établissements totalisant 1720 chambres sur le bassin grenoblois, se présente comme une réponse à cette nouvelle réalité du logement social pour personnes isolées : jeunes, femmes seules, familles monoparentales, jeunes couples.

A ce jour, deux foyers (118 et 214 chambres) ont fait l'objet d'une réhabilitation, des travaux sont en cours dans un troisième foyer (296 chambres). Dans un quatrième foyer d'une capacité de 410 chambres de 6m², occupées en quasi totalité par des travailleurs migrants, des projets de décroisement et de désenclavement sont actuellement à l'étude.

Ce déploiement de moyens vise à une adéquation entre le produit proposé et la nouvelle demande. Le logeur SONACOTRA se voit contraint, pour disposer du label (5), d'adapter ses établissements aux normes de confort imposées aux résidences sociales. L'enjeu est de taille puisque la diminution progressive et naturelle de sa clientèle traditionnelle, en lien avec l'immigration, doit être d'un point de vue économique compensée par l'occupation de ses établissements par de nouvelles populations.

Deux types de logement doivent cohabiter

L'importante capacité d'accueil de ces foyers ainsi que la diversification des besoins font que deux formules d'habitat

vont être amenées à coexister dans une même structure.

La première formule est basée sur le logement en foyer classique en direction des résidents habituels qui n'envisage pas d'autre forme de logement. La durée de séjour est sans limite. Parmi eux, les travailleurs migrants restent sur le plan national largement majoritaires, 68% tous âges confondus.

La seconde formule de logement se présente avec le statut de résidence sociale labélisée. Elle coexiste avec la première et s'adresse sous une forme contractuelle à ceux et celles qui se porteraient candidat à une réinsertion par le logement.

Pour l'ensemble des partenaires engagés dans ce dispositif d'accompagnement social par le logement, l'intérêt des résidences sociales est avant tout d'éviter des situations de ghetto en mixant la population et de favoriser les actions de désenclavement des foyers.

Néanmoins, si ces deux formules d'hébergement peuvent se superposer sans difficultés majeures au sein d'une même structure, la diversification des résidents dans une situation socio-économique détériorée, de déficit de repères socio-affectifs stables et la timidité du lien social, rend à mon sens la régulation de cette population, qu'elle soit interne ou externe aux foyers, particulièrement délicate.

annuel n°3 1995-96. Observatoire associatif du Logement. Un Toit pour Tous - Relais de la Fondation Abbé Pierre en Isère.

(4) Conseil National de l'Habitat. Rapport sur les logements foyers en France. Ministère de l'Urbanisme, du Logement et des Transports, 1986.
(5) "Crise économique, crise du logement : en décembre 94, les pouvoirs publics créaient par décret les résidences sociales, destinées à accueillir les personnes défavorisées qui aujourd'hui ne trouvent pas à se loger". Horizon, journal d'information de la SONACOTRA N°18 - juin-juillet 1995, p.1.

(1) Création de la SONACOTRA. Loi et décret du 7 août 1956 : Journal Officiel de la République française. Loi n°56-780 du 4 août 1956 ayant pour objet le financement, la construction, l'aménagement de locaux d'habitation destinés aux Français musulmans originaires d'Algérie, venus travailler en métropole, et à leurs familles...

- 31 octobre 1956 : Journal Officiel de la République française. Ministère de l'Intérieur. Décret n°56-1097 du 30 octobre 1956 relatif aux conditions de participation de l'Etat au capital d'une société d'économie mixte pour la construction de logements destinés aux Français musulmans originaires d'Algérie venus travailler en métropole et à leurs familles...

(2) Etude portant sur "Le mode de vie des résidents de foyers pour isolés à la SONACOTRA" 322 p. janv. 95, réalisée par M. Bernardot, sociologue à la SONACOTRA. Elle est consultable au Département Communication.

(3) Logement et précarité en Isère. Rapport